



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 11666

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes exprimées par les médecins biologistes et notamment par l'Association des biologistes de la Moselle devant la baisse de tarifs de la biologie, qui est prévue pour faire face à un dépassement de l'ONDAM pour 2007. Il convient de souligner que les dépenses de biologie ont augmenté faiblement en 2007 (1,8 % de janvier à juin 2007). En outre, cette spécialité, complexe et difficile, qui doit faire face à de nombreux changements et mutations semble être déstabilisée face à l'absence de déploiement de tous les outils de la maîtrise médicalisée et à un manque de reconnaissance. Cette spécialité est nécessaire dans la chaîne des soins. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures sont envisagées pour la revalorisation de la médecine spécialisée et en particulier pour la biologie médicale, afin de redonner confiance à cette profession.

Texte de la réponse

En vue de redresser les comptes de l'assurance maladie, les caisses d'assurance maladie ont établi en juin dernier des propositions. Le plan d'urgence qui en résulte, décidé le 4 juillet 2007, est construit dans un souci de justice : peser avant tout sur les postes de plus fort dépassement et en fonction des capacités de chaque acteur. En ce qui concerne les offreurs de soins, le gouvernement s'est attaché à reprendre les propositions des caisses qui ont paru justifiées et supportables. Elles pèsent avant tout sur les professionnels dont la croissance des actes paraît élevée au regard des besoins de santé de la population. En ce qui concerne plus particulièrement la biologie, il ne s'agit en aucune façon de pénaliser les médecins biologistes en les mettant à contribution de manière disproportionnée. Toutefois, il apparaît depuis quelques temps que la hiérarchisation des actes de biologie n'est pas adaptée aux nouvelles pratiques et qu'elle valorise trop fortement certaines analyses répétitives, comparativement aux pays étrangers proches du mode d'exercice français. L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) a mené des négociations avec les syndicats de biologistes. Les baisses de tarifs prévues, qui devraient être bientôt publiées par décision du conseil de l'UNCAM, sont le fruit d'une concertation visant à répartir l'effort sur le plus grand nombre possible d'analyses. Les partenaires conventionnels se sont attachés à aboutir à un résultat équilibré entre les grands et petits laboratoires, les laboratoires généralistes et spécialisés, et entre la ville et l'hôpital. Il apparaît nécessaire que le paysage français des laboratoires de biologie se restructure afin de concourir à l'efficacité et à la qualité de la réponse aux besoins des patients. Des réflexions sont en cours pour faciliter cette restructuration. Les directeurs de laboratoires y sont d'ores et déjà étroitement associés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11666

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7433

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8270